

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le **XX XXXX** 2026

Bureaux d'études techniques

La CFTC signe un accord de Branche historique pour accélérer la transition environnementale des entreprises.

Le 9 juillet 2026, les partenaires sociaux de la Branche (IDCC 1486) ont signé un accord sur la transition environnementale. Porté par la CFTC, il fixe pour 2027-2030 un cadre concret et proportionné afin d'associer pleinement les salariés à la transition écologique.

Un accord au cœur de la responsabilité de prescription

Par leurs recommandations, les entreprises de la Branche influencent fortement les choix environnementaux de leurs clients. L'accord vise donc à réduire leur empreinte interne tout en renforçant leur rôle d'accélérateur de la transition.

Un avenant inscrit durablement ces engagements dans la convention collective, notamment en faveur de déplacements professionnels à faible empreinte carbone.

Les entreprises d'au moins 300 salariés devront négocier tous les trois ans sur les effets de la transition environnementale concernant notamment l'emploi, les compétences, l'organisation du travail et les risques climatiques.

Ces dispositions s'appliqueront à toute la Branche après extension de l'accord et de l'avenant, au plus tôt le 1er janvier 2027.

Cinq thèmes structurants pour agir concrètement

L'accord s'articule autour de cinq axes opérationnels :

- ▶ **Piloter la transition** — Intégrer l'environnement au dialogue social, associer salariés et CSE, et mesurer l'empreinte de l'entreprise.
- ▶ **Développer les compétences** — Identifier les besoins et former les salariés grâce aux dispositifs de la Branche et à une certification dédiée.
- ▶ **Réduire l'empreinte** — Privilégier les mobilités bas carbone, la sobriété numérique et une meilleure gestion des déchets.
- ▶ **Accompagner les clients** — Intégrer les enjeux environnementaux aux prestations, aux offres et aux appels d'offres.
- ▶ **Verdir l'épargne salariale** — Favoriser les critères environnementaux et les fonds responsables dans les dispositifs d'épargne.

Des outils concrets pour toutes les tailles d'entreprise

Adapté à toutes les tailles d'entreprise, l'accord comprend un autodiagnostic environnemental, un plan d'action progressif et une méthode d'intégration des risques climatiques au DUERP.